

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

18-10-227

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 9 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit le quinze octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Monique MEYNARD, Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel Galand), Omar N'FATI (pouvoir à Corinne Venayre), Nouredine BOUACHERA (Pouvoir à Laurence Rouède), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe Buisson), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot), Alain HERAUD (pouvoir à Rodolphe Guyot)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

SERVICES PUBLICS LOCAUX

ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN

Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,
Vu le Décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,
Vu les articles L.1411-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis Commission consultative des services publics locaux en date du 14 novembre 2017,

Vu la délibération n°2017-11-215 en date du 27 novembre 2017 approuvant le principe de renouvellement de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement souterrain ,

Vu les procès-verbaux de la commission de délégation de service public des 12 février 2018 et 22 mars 2018, relatifs respectivement à l'ouverture des candidatures, à leur analyse et à la sélection des candidats admis à déposer une offre,

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public du 29 juin 2018 relatif à l'ouverture des offres,

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public relatif à l'analyse des offres et à la liste des candidats admis à négocier,

Vu le rapport de négociation présentant l'analyse des propositions des candidats admis à déposer une offre, les motifs du choix de l'offre retenue et l'économie générale du contrat,

Considérant le projet de contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement souterrain,

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer, en vertu de l'article L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), sur le choix du délégataire et le contrat de délégation de service public.

Les étapes de la procédure

Le contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement souterrain, arrivera à son terme au 31 décembre 2018.

Conformément à l'article 10-1 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016, une procédure simplifiée a été mise en place car la valeur de la délégation de service public était inférieure au seuil européen publié au Journal officiel de la République française.

Conformément aux articles 14 et 15 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016, un avis de concession a été publié au Bulletin officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 20 décembre 2017, et dans la revue « Le Moniteur » le 20 décembre 2017,

Un dossier de consultation comprenant le règlement de la consultation et le cahier de charges détaillant les caractéristiques des prestations a été remis à chaque entreprise qui en a fait la demande.

La date et l'heure limites de dépôt des candidatures ont été fixées au 12 février 2018 à 12h00.

La commission de délégation de service public s'est réunie le 12 février 2018 à 14h00.

La commission de délégation de service public a constaté que 4 plis sont parvenus dans les délais, émanant des sociétés :

- Urbis Park Service,
- Indigo Infra,
- Effia Stationnement,
- Q Park.

La commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture des plis des candidatures.

La commission, après vérification précise du contenu des dossiers de candidature et notamment de la conformité des documents aux pièces demandées dans le règlement de consultation, a retenu la candidature de :

- Urbis Park Service
- Indigo Infra,
- Effia Stationnement,
- Q Park, .

Les candidats retenus ont été invités à présenter une offre avant le 29 juin 2018 à 12h.

La commission de délégation de service public s'est réunie le 29 juin 2018 à 14h et a procédé à l'ouverture de l'offre réceptionnées émanant de Indigo Infra et Effia Stationnement.

Après vérification, la commission a conclu que les dossiers d'offres étaient complets.

La commission de délégation de service public s'est réunie le 16 juillet 2018 afin de procéder à l'analyse des offres et, après avoir délibéré, a préconisé d'engager les négociations avec les deux sociétés ayant déposées une offre : Indigo Infra et Effia Stationnement conformément à

l'article L.1411-5 du CGCT, qui dispose qu'il revient à l'autorité h
toute discussion avec le ou les candidats de son choix.

Envoyé en préfecture le 23/10/2018
Reçu en préfecture le 23/10/2018
Affiché le 
ID : 033-213302433-20181015-DÉLIB18_10_227-DE

Les candidats ont été invités, par courrier en date du 20 juillet
négociation le 12 septembre 2018.

Le 12 septembre 2018, deux sociétés ont été reçues dans le cadre des négociations.

Ces négociations ont porté essentiellement sur les points suivants :

- les investissements,
- l'organisation du service,
- les tarifs,
- l'offre de prix.

L'offre retenue et les motifs du choix

L'offre du candidat a été analysée selon les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation suivants :

- Valeur technique 40 points,
- Valeur financières 60 points.

Le choix s'est donc basé sur ces critères de jugement.

La durée du contrat

Le contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement souterrain sera conclu pour une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2028.

L'économie générale du contrat :

La rémunération du délégataire sera basée exclusivement sur l'exploitation du service.

Les investissements d'un montant de 927 533 € seront portés par le délégataire à hauteur de 262 000 € et par la Ville à hauteur de 666 000 €.

Le compte d'exploitation prévisionnel présenté au projet de contrat fait apparaître un chiffre d'affaire de 226 221 €/an en moyenne et des charges d'exploitation de 211 908€/an en moyenne.

Les tarifs au 1^{er} janvier 2019 restent inchangés.

La Ville versera au délégataire une subvention d'investissement de 144 100 €/an de 2019 à 2023 (5 premières années). Cette somme comprend la part liée au financement des investissements ainsi que les frais financiers de l'étalement du paiement de la subvention d'investissement.

Le délégataire versera une redevance d'occupation du domaine public d'un montant fixe de 15 000 € annuel soit 150 000 € sur la durée du contrat ainsi qu'une redevance d'un montant annuel variable de 75 % du chiffre d'affaire HT au-delà de 225 000 €/an.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (33 élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

ID : 033-213302433-20181015-DELIB18_10_227-DE

-signer le contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement souterrain avec la société Effia Stationnement

-procéder à toutes les formalités y afférentes

-dire que les crédits seront inscrits aux budgets

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Thierry MARTY, Troisième Adjoint
de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Thierry MARTY, Troisième Adjoint
de la Ville de Libourne

Vu les propositions faites par le candidat pressenti pour l'attribution
service public pour l'exploitation du parc de stationnement souterrain

Envoyé en préfecture le 23/10/2018
Reçu en préfecture le 23/10/2018
Affiché le
ID : 033-213302433-20181015-DELIB18_10_228-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**33** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance comme suit :

- part fixe : 15 000€ / an
- part variable : 75 % du chiffre d'affaire HT réalisé par le délégataire au-delà d'un seuil de 225 000€.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire ou son représentant, à
procéder à toutes les démarches y afférentes et de dire que les montants seront inscrits aux
budgets.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Thierry MARTY, Troisième Adjoint
de la Ville de Libourne

Pour expedition conforme,
Pour le Maire,
Thierry MARTY, Troisième Adjoint
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

18-10-229

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 9 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit le quinze octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Monique MEYNARD, Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel Galand), Omar N'FATI (pouvoir à Corinne Venayre), Nouredine BOUACHERA (Pouvoir à Laurence Rouède), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe Buisson), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot), Alain HERAUD (pouvoir à Rodolphe Guyot)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

SERVICES PUBLICS LOCAUX

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,
Vu le Décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,
Vu les articles L 1410 et L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités locales,
Vu les articles L.1411-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis Commission consultative des services publics locaux en date du 14 novembre 2017,

Vu la délibération n°2017-11-215 en date du 27 novembre 2017 approuvant le principe de renouvellement de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement souterrain,

Considérant le choix de la Ville de déléguer la gestion du parc de stationnement souterrain,

Considérant qu'il appartient à la Ville de délibérer sur les documents relatifs à l'organisation du service, même lorsque la gestion est déléguée,

Considérant l'intérêt que le règlement soit adapté,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (33 élus présents ou ayant donné pouvoir),

Envoyé en préfecture le 23/10/2018

Reçu en préfecture le 23/10/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20181015-DELIB18_10_229-DE

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Thierry MARTY, Troisième Adjoint
de la Ville de Libourne



Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Thierry MARTY, Troisième Adjoint
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

18-10-230

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 9 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit le quinze octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Monique MEYNARD, Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel Galand), Omar N'FATI (pouvoir à Corinne Venayre), Nouredine BOUACHERA (Pouvoir à Laurence Rouède), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe Buisson), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot), Alain HERAUD (pouvoir à Rodolphe Guyot)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

SERVICES PUBLICS LOCAUX

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le Décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1411-5 qui dispose que « Une commission ouvre les plis contenant les candidatures ou les offres et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre [...]».

Vu la délibération n°2014-05-088 créant la commission de délégation de service public en vertu de l'article L 1411-5,

Vu les délibérations n°2016-09-171 et n°2018-03 019 relatives à la modification des membres de ladite commission,

Monsieur l'adjoint au Maire informe le Conseil municipal que l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et le Décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016, organisent les procédures relatives aux

contrats de concession au sens large, les délégations de service public et de contrat de concession spécifique.

Envoyé en préfecture le 23/10/2018
Reçu en préfecture le 23/10/2018
Affiché le
ID : 033-213302433-20181015-DELIB18_10_230-DE

Il expose que la commission dite des délégations de service public fait référence uniquement à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales et qu'en conséquence il convient :

- d'élargir les textes réglementaires auxquels elle se réfère,
- d'en changer la dénomination afin d'élargir son champ d'action à tous les contrats de concession,
- d'en maintenir sa composition conforme aux nouveaux textes de référence.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (33 élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-dit que la commission de délégation de service public devient la commission d'attribution des contrats de concession (CACC)

-dit que les membres de la commission restent les mêmes à savoir :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Laurence ROUEDE	Jean-Louis ARCARAZ
Monique JULIEN	Patrick NIVET
Agnès SEJOURNET	Régis GRELOT
Catherine BERNADEAU	Djema EFREIN
Christophe DARDENNE	Rodolphe GUYOT

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités y afférentes

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Thierry MARTY, Troisième Adjoint
de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Thierry MARTY, Troisième Adjoint
de la ville de Libourne